

Mairie
ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)

DELIBERATION**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Damien FERLIN Maire**,

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2026

Etaient présents :

AGU Carole, ALLONCLE Renaud, BOUCHARD Patrick, CHINCHILLA Flavie, ECOCHARD Danielle, EYNARD Edith, FERLIN Damien, GAUTHIER Emmanuelle, GAUTHIER Marie-Lise, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, GOUT Fabrice, GROLEAU Véronique (arrivée à 19h30), GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, SARTORE Dominique, SOARES Armindo (arrivé à 19h15), TESTOUX Gérald, THOUÉ Romain.

Etaient absents excusés :

BEGUIN Fabienne, pouvoir à FERLIN Damien
 DUBOTS Christophe, pouvoir à TESTOUX Gérald
 PESLERBE Bruno, pouvoir à LECOMTE Christine
 TOUVIER Claire, pouvoir à EYNARD Edith

Monsieur Romain THOUÉ a été élu secrétaire de séance.

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49,

Vu les délibérations n°2026-3 du 2 mars 2026 relative au vote du budget 2026,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires 2026,

Le Conseil Municipal décide,

Après délibération,

A l'unanimité,

Qu'une décision modificative du budget annexe Assainissement de l'exercice 2026 soit prise afin d'ajuster les crédits budgétaires tels que présentés dans le tableau ci-dessous et relatifs à :

Sur les sections d'investissement, il convient d'ajuster les crédits pour les dépenses de travaux du lotissement le Mas des Forées comme suit :

INVESTISSEMENT			
CHARGES Ventilation / chapitre		PRODUITS Ventilation / chapitre	
21 - 2158 - Immo corporelles - autres	+44 040,00		
23 - 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	-44 040,00		
Total	0,00	Total	0,00

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Damien FERLIN



Nombre de conseillers :
 En exercice : 23
 Présents : 19
 Votants : 23

N°75
OBJET :
Décision modificative budgétaire n°1 du budget annexe Assainissement

Délibération transmise en Préfecture le 9 septembre 2026